

LIGUE EST DE FLECHETTES

REGLEMENT SPORTIF

COUPE DE LIGUE

ARTICLE 1

La coupe de ligue est une compétition exclusivement ouverte aux joueurs licenciés dans un des comités affiliés à la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 2

L'organisateur est tenu de respecter le cahier des charges pour l'organisation d'une compétition en vigueur au sein de la Ligue Est de Fléchettes.

ARTICLE 3

Le montant des inscriptions et l'homologation , fixé par le conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes et approuvé par l'assemblée générale, s'élève à 50,00 € et à 15,00 € tant pour un senior que pour un junior (dont 5,00 € sont à reverser à la Ligue Est de Fléchettes). L'inscription à cette compétition ne peut être recevable que si elle respecte les formes et les conditions fixées par l'organisateur et est accompagnée des droits correspondants. Aucun joueur ne peut s'inscrire plus d'une fois à la même compétition. Chaque joueur doit jouer sous son propre nom et aucun remplacement ne sera admis après le démarrage de la compétition. Conformément au règlement fédéral tout joueur doit pouvoir présenter sa licence sur simple demande de l'organisateur. En cas de refus de présentation ou de licence non valide le joueur sera déclaré forfait. Tout joueur inscrit peut-être requis, par les responsables de la compétition, pour scorer un match, en cas de refus le conseil d'administration de la ligue pourra infliger des sanctions.

ARTICLE 4

Les inscriptions sont clôturées le mercredi 20h précédent de la compétition. Les feuilles d'inscription, doivent être adressées à la personne figurant sur le document. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après ce délai, sauf dans des cas dûment motivés. Le règlement se fera sur place, toutes personnes inscrites qui ne se présente pas le jour de la compétition ne sera pas exempt du montant du, a défaut c'est au club de régler ladite somme. Aucune inscription ne pourra être prise en compte après ce délai. Les Masculins et féminines doivent choisir entre leurs catégories ou la catégorie vétérans en aucun ils ne pourront joués dans les deux catégories. Pour qu'une catégorie se joue il doit y avoir au minimum 3 joueurs

ARTICLE 5

Le tirage au sort est effectué la veille de la compétition par le directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes en présence d'au moins un autre membre du conseil d'administration de la Ligue Est de Fléchettes.

Des têtes de série seront protégées et réparties de la manière suivante :

- 8 têtes de série dans la catégorie "masculin",
- 4 têtes de série dans les catégories "féminine" et "double".
- 2 têtes de série dans les catégories "junior" et "double féminines" et "vétéran"

Tout joueur est tenu de suivre l'avancement des matchs afin d'être prêt à jouer dès qu'une cible lui aura été attribuée. Tout joueur qui ne se présentera pas dans les trois minutes sur la cible qui lui a été attribuée sera déclaré forfait pour la manche, le set ou le match, qu'elles que soient les éventuelles modifications d'horaires apportées par l'organisateur.

ARTICLE 6

L'ordre de lancer sera déterminé par la pièce (pile ou face). Le choix sera laissé au plus jeune sauf en catégorie "vétéran" ou la c est le plus âgé. En double, le joueur du double qui débute la première manche débute toutes les manches suivantes. Dans un cas où les joueurs ou les doubles en arriveraient à jouer la manche décisive d'un match, l'ordre de lancer de cette ultime manche sera déterminé en jouant la bulle, le gagnant du tirage au sort effectué avant le match jouant en premier. Le joueur le plus près du centre commence cette dernière manche.

ARTICLE 7

Dans l'ensemble des six catégories, la compétition se déroule par élimination directe, après épreuve qualificative, quel que soit le nombre de participants. Le format de jeu est arrêté comme suit :

- Phase qualificative : au meilleur des 3 manches de 501 points, départ direct, finish double,

Phase finale : au meilleur des 7 manches de 501 points, départ direct, finish double, à l'exception des demi-finales et finales de la catégorie "masculin" qui se joue au meilleur des 9 manches et dans les autres catégories les demi-finales et finales se jouent au meilleur des 7 manches.

ARTICLE 8

L'horaire de début de la compétition est fixé à 10 heures. La compétition commence par les catégories "doubles" qui doivent être achevée avant le début de la compétition de la catégorie "masculin" et „vétéran".

ARTICLE 9

Les compétitions des catégories "féminine" et "junior" peuvent débuter à partir de 11 heures 30 en fonction du déroulement de la compétition des catégories "doubles". Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant, aucun forfait dans les catégories concernées ne pourra être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 10

Les compétitions des catégories "masculin" et « vétéran » débutent à 13 heures. Le responsable de l'organisation sportive peut être amené à modifier cet horaire en fonction du déroulement de la compétition. Cependant aucun forfait dans la catégorie concernée ne peut être prononcé avant l'horaire précité.

ARTICLE 11

- Les feuilles de résultats doivent être envoyé dans les 48 heures au directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes et au trésorier de la Ligue Est de Fléchettes et un est à conserver par l'organisateur.

● ARTICLE 12

- L'application de ce règlement est placée sous l'autorité du directeur sportif de la Ligue Est de Fléchettes. En cas d'absence de celui-ci, cette responsabilité est déléguée, dans l'ordre, au directeur sportif du comité d'appartenance du club organisateur ou à tout directeur sportif d'un comité affilié à la Ligue Est de Fléchettes. En cas de litige, seul le bureau de la Ligue Est de Fléchettes peut être amené à se prononcer.

ARTICLE 13

La répartition minimum des trophées est la suivante (16 coupes ou trophées) :

	MASCULIN	VETERAN	FEMININE	JUNIOR	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	1	1	1	1	1	1
2 ^{ème}	1	1	1	1	1	1
3 ^{ème}	1		1			
	1		1			
TOTAL	4	2	4	2	2	2

ARTICLE 14

Le barème des points comptant pour le championnat de ligue est le suivant (épreuve de catégorie C) :

1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	9 ^{ème}	17 ^{ème}	3 victoires	2 victoires	1 victoire
27 points	22 points	18 points	15 points	13 points	11 points	9 points	7 points	5 points

Les points obtenus par un double constitué de deux joueurs de comités différents affiliés à la Ligue Est de Fléchettes seront comptabilisés dans le classement de ligue. L'affectation des points des joueurs qui ne sortent pas des poules est réalisé en fonctions du nombre de matchs qu'ils ont gagné.

Points divisés par 2 pour le classement national.

ARTICLE 14

La répartition des récompenses, remises au terme de l'épreuve par l'organisateur, est la suivante (7,00 € par inscrit) :

	MASCULIN	VETERAN	FEMININE	DOUBLE	DOUBLE F
1 ^{er}	20%	5%	10%	2 x 8%	2 x 4%
2 ^{ème}	12%	3%	6%	2 x 4%	
3 ^{ème}	2 x 6%				
TOTAL	44%	8%	16%	24%	8%

Compétitions sans double féminine :

	MASCULIN	FEMININE	VETERAN	DOUBLE
1 ^{er}	20%	10%	5%	2 x 10%
2 ^{ème}	12%	6%	3%	2 x 6%
3 ^{ème}	2 x 6%			
TOTAL	44%	16%	8%	32%

Des lots ou des coupes seront attribués lots en junior.

En l'absence de coupes la table de marque majorera le tableau de récompenses en conséquence.

